



Françoise Roche
Secrétaire Générale

5, rue Clisson 75013 PARIS / T 0684572075 / T F 0153940753

FR41@wanadoo.fr / snca.nat@free.fr

www.snca-nat.com

COMMUNIQUE

Qui dirige le MEN : un Ministre ou des forbans ?

Le 14 février 2007, plusieurs manifestations de soutien à Roland VEUILLET se sont déroulées dans toute la France. A Paris, une soixantaine de personnes s'étaient rassemblées à 15 heures devant le MEN pendant qu'une délégation y était reçue.

Limitée arbitrairement à cinq personnes dont les représentants de SUD éducation, de la CNT et du SNCA e.i.L. Convergences, elle comptait également Monseigneur GAILLOT et le Professeur JACQUARD. Ce sont des fonctionnaires n'exerçant aucune autorité politique dans le Ministère qui avaient la charge de la recevoir.

Sans aucune illusion sur la suite qui serait donc donnée à son message, la délégation a cependant exprimé avec force son dégoût et sa colère face aux agissements du Ministre et de son administration.

Le Ministre prétend être soucieux de trouver une solution humaine à « l'affaire VEUILLET »* : c'est sans doute pourquoi il fait, le jour même, interner Roland VEUILLET dans un hôpital psychiatrique ... C'est sans doute pourquoi, la semaine précédente le Rectorat de LYON avait demandé à la direction du collège dans lequel Roland VEUILLET est affecté de présenter un rapport pour abandon de poste (notre camarade est en grève et la grève est un droit).

La revendication de l'Intersyndicale a été réaffirmée : l'annulation de la sanction prise contre une faute professionnelle qui n'a jamais été commise comme l'a dit la Commission de Recours du Conseil Supérieur de la Fonction Publique.

Les revendications de Roland VEUILLET lui-même ont été rappelées :

- Enquête administrative contradictoire avec procès verbaux,
- Examen et prise en compte des résultats de cette enquête par une CAPN extraordinaire du corps des CPE,
- Moratoire sur la sanction pendant la durée des procédures précédentes.

La délégation ne s'est pas fait faute de souligner l'acharnement du chef d'établissement et du Recteur de l'Académie de Montpellier contre Roland VEUILLET, alors que celui-ci remplissait ses missions de CPE, de syndicaliste, d' élu des personnels et revendiquait ses droits de travailleur et de citoyen.

Elle s'est interrogée sur la signification de la question récurrente posée par les représentants du Ministre sur l'existence ou non de plaintes au pénal pour faux en écriture. Elle s'est permise de demander si, par hasard, le projet d'implantation d'une plateforme technologique du MEDEF dans le Lycée DHUODA de Nîmes contre lequel s'étaient élevés les personnels et leur élu Roland VEUILLET, n'avait pas été assorti de promesses ou de transactions peu avouables.

Elle s'est montrée consternée et outrée qu'un Ministre dont la fonction est de prendre des décisions dans l'intérêt de la population et de l'ordre public, ne soit pas en capacité de prendre celle d'apposer sa signature sur un document annulant une sanction imméritée et de rendre ainsi son honneur à un homme qui en a été injustement et indignement privé.

Elle a solennellement signifié qu'en jouant avec la vie d'un homme, le citoyen de ROBIEN jouait son propre honneur.

Paris, le 15 février 2007

Françoise ROCHE

** Comme il y a une affaire Dreyfus, une affaire Zola, une affaire Ben Barka, et quelques autres ...*